

## Décision relative à une demande de changement de classification d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de changement de classification du produit phytopharmaceutique **MERLIN FLEXX XTRA***

*de la société* BAYER SAS (CROPSCIENCE)  
*enregistrée sous le* n°2019-4858

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 22 mars 2021,*

*Considérant que les données fournies ainsi que les données disponibles ne permettent pas de proposer une modification du classement du produit pour la santé humaine,*

*Considérant qu'en application du règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification des produits, la demande de retrait de la mention de danger H351 ne peut être acceptée,*

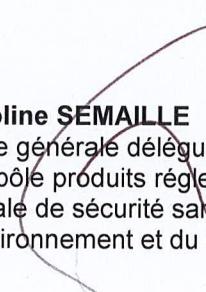
La classification du produit référencé ci-après **n'est pas modifiée** en France.

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	MERLIN FLEXX XTRA BELLEDONE FLEXX XTRA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS 16 rue Jean-Marie Leclair CP 90106 69266 LYON Cedex 09 France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	240 g/L - isoxaflutole 240 g/L - cyprosulfamide
Numéro d'intrant	939-2012.01
Numéro d'AMM	2160692
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

15 AVR. 2021

  
**Caroline SEMAILLE**  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)